 STAGE AOUT 2019

L’Association Yerres Tennis de Table vous propose un stage de tennis de table du lundi 26 août au vendredi 30 août 2019, pour préparer la reprise de la saison.

***Le stage :***

Stage dirigé par Mehdi CAVALIER, entraineur du club

Lieu : Salle Pierre Mollet

***L’entraînement :***

* Travail individualisé et en groupe
* Perfectionnement et initiation technique
* Travail physique et tactique
* 25 heures d'entraînement réparties sur 5 jours

***Les horaires :***

10h à 12h30 : Accueil / Séance du matin

12h30 à 13h30 : Repas (Micro-ondes disponible pour réchauffer le repas)

13h30 à 16h00: Séance de l'après-midi / Etirements

***Tarifs :***

50€ pour les membres de l’AYTT pour les 5 jours (sinon 15 €/jour)

75€ pour les extérieurs pour les 5 jours (sinon 18€/jour)

***Renseignements :***

Mehdi CAVALIER : 06-59-49-75-74

*Inscription à rendre à Mehdi le plus tôt possible ou à remplir directement sur place (en fonction du nombre de places restantes)*

***Prévoir un repas froid ou chaud (pas de sortie possible de la salle), ainsi qu’un équipement de sport : chaussures propres à semelles non noires, short, tee-shirt, bouteille d’eau et tenue de rechange***

Nom: ................................................. Prénom: ............................................

Téléphone: ........................................ Date de naissance: ...........................

Adresse: ...................................................................................................................................................................................................................................................

Je soussigné(e)................................................................................ confie la responsabilité de mon enfant........................................................... à Mr Mehdi CAVALIER pendant les heures de stage, et ce uniquement dans la salle Pierre Mollet. Je lui donne le droit de prendre les décisions qui s’imposent en cas de blessure.

J’autorise mon enfant à rentrer seul à 16h00 OUI NON

Règlement par chèque à l’ordre de lʼAYTT

Signature :